

Séance plénière du 16 décembre 2013

**« LA CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN REGION CENTRE
A LA RENTREE 2014 »**

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 3^{ème} et 4^{ème} commissions ;

Vu l'avis du bureau ;

Monsieur Gérard MORIN, rapporteur entendu ;

DÉLIBÈRE

En préambule, le CESER tient à saluer à nouveau cette année la qualité et la lisibilité des documents qui lui sont présentés.

Le Président du Conseil régional a saisi le CESER sur la carte des formations professionnelles à la rentrée 2014.

Les objectifs poursuivis dans ce domaine ont été fixés en 2011 par le CPRDFP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles) et le SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires). Pour rappel, ils se déclinent comme suit :

- Elever de manière volontariste le niveau de qualification des jeunes,
- Offrir au public en difficulté les moyens d'obtenir un premier niveau de qualification,
- Développer les formations en alternance, un atout pour les jeunes et les entreprises,
- Assurer un réel maillage territorial,
- Développer une offre de formation en réseaux ou pôles de compétence,
- Accompagner par la formation les mutations écologiques de l'économie.

Un cadre juridique qui renforce la concertation régionale

Le processus d'élaboration de la carte des formations professionnelles vient d'être clarifié par la Loi pour la refondation de l'Ecole de la République, votée le 8 juillet 2013. En effet, cette loi rend obligatoire le dialogue entre les Régions et les autorités académiques (Rectorat et DRAAF) dans le traitement de l'offre de formation. Cette nouvelle gouvernance vient ainsi renforcer le rôle de pilote de la Région et consolider le partenariat Etat/Région.

Le CESER se félicite de la méthode de travail adoptée par la Région, qui a anticipé le cadre légal en élaborant sa carte des formations, dès 2012, en coopération avec le Rectorat et la DRAAF. L'anticipation de cette méthodologie a permis la mise en place de la réforme dans les meilleures conditions.

Cette mise en œuvre collaborative ne peut qu'œuvrer dans le sens d'une complémentarité entre formation initiale et professionnelle, et éviter ainsi les doublonnages ou les absences de cursus.

Les secteurs cibles retenus pour l'ouverture des nouvelles formations respectent les priorités régionales et sociétales contemporaines.

Ces nouvelles formations sont par ailleurs cohérentes avec le schéma régional de l'innovation et de spécialisation intelligente qui fait l'objet d'un autre rapport.

Le CESER apprécie la poursuite et l'approfondissement de la concertation engagée avec les branches professionnelles et les acteurs économiques, notamment dans les secteurs de l'industrie, du tourisme, de la santé.

Cependant, il remarque que les chambres Consulaires n'ont pas été associées à l'élaboration de la carte des formations et préconise leur association prochaine pour améliorer encore la synergie et la complémentarité de ce travail.

La carte régionale des formations professionnelles

Le CESER salue l'engagement de la Région pour la formation des populations les plus fragiles qui restent au cœur de la politique de formation, deux CAP d'agent polyvalent de restauration sont ouverts en Eure-et-Loir et en Indre et Loire, et 120 places en CAP et bac professionnel sont ouvertes en formation professionnelle initiale.

De plus, l'extension de l'apprentissage à l'enseignement supérieur a contribué à l'amélioration de son image. L'ouverture de licences professionnelles, DUT et BTS pour 2014, dans le secteur industriel devrait être en phase avec la demande des entreprises, ces diplômes étant ciblés sur les domaines porteurs du territoire : cosmétique, chimie, ...

La réforme de la voie professionnelle avec la mise en place du bac pro en trois ans n'a pas pris en compte les problématiques inhérentes à l'apprentissage, et certains secteurs, dont la mécanique automobile notamment, sont aujourd'hui en danger.

Les forts taux d'échec constatés en première année du bac professionnel en trois ans posent question et le CESER souhaite qu'un bilan puisse être établi sur la pertinence et l'efficacité de ce nouveau cursus.

Par ailleurs, cette réforme a fragilisé le secteur de l'artisanat qui se nourrit principalement de l'apprentissage pour ses formations. Le CESER demande donc à ce qu'une vigilance particulière soit apportée à l'offre de formations dans ce secteur.

Le CESER note la fermeture du bac professionnel « fonderie » à Chartres. Le manque de jeunes inscrits, remarqué depuis plusieurs années, est certainement à l'origine de cette décision. Cependant, compte tenu des enjeux régionaux existants autour de la filière industrielle, le CESER souhaite que soient facilitées les conditions d'accès des jeunes au Bac professionnel « fonderie » sur Vierzon. De plus, la question de la valorisation de l'image du secteur industriel reste prioritaire en région Centre. Si l'ouverture d'un BTS « conception et réalisation en chaudronnerie industrielle » est de nature à œuvrer en ce sens, il conviendra de conduire une étude sur le secteur fonderie / chaudronnerie et de rester vigilant à poursuivre cette dynamique de promotion du secteur et de ses formations.

Force est de constater la baisse des effectifs régionaux en apprentissage. Or, la dynamique contractuelle instaurée par les COM (Contrats d'Objectifs et de Moyens) depuis 2005 aurait dû insuffler un fort développement quantitatif de ces effectifs. L'objectif du COM pour 2015 était d'atteindre 26 300 apprentis, contre 22 300 en 2010. Or, le nombre des apprentis étaient de 20 160 en 2012 alors que 140 Millions d'euros ont été investis dans ce dispositif de manière paritaire par l'Etat et la Région. Pour comprendre cet état de fait, le CESER aurait apprécié plus d'éléments statistiques en Annexe.

Cette baisse des effectifs en apprentissage est contrebalancée par l'augmentation de ceux en voie scolaire.

Par contre, l'augmentation du nombre de formations sur le territoire est de nature à améliorer le maillage territorial et contribue à démocratiser l'accès à la formation.

Dans une approche plus systémique, les deux voies de formation sont ici d'autant plus complémentaires grâce à la nouvelle méthodologie d'élaboration de la carte. De plus le CESER se félicite de l'intégration au document présenté de la carte des formations de l'enseignement privé sous contrat, conformément à son avis du 10 décembre 2012. Cette nouveauté permet d'avoir une vision complète de la future offre sur le territoire régional.

Le CESER salue l'engagement de la Région pour les nouvelles formations liées à la performance énergétique et au développement durable.

Il note avec satisfaction l'ouverture d'un BTS « système constructif bois et habitat » et encourage le développement à venir des formations destinées aux nouvelles techniques du BTP : habitats et constructions en bois, en panneaux de paille, utilisation des agromatériaux pour l'isolation etc ... qui pourraient constituer un gisement d'emplois non délocalisables et valoriser les ressources du territoire régional.

En conclusion, le CESER salue la dynamique qui lui est présentée, qui, malgré des contraintes budgétaires imposées, propose l'ouverture de seize nouvelles formations proches des secteurs prioritaires régionaux.

Le CESER apprécie également la volonté régionale de promouvoir une image positive des filières industrielles auprès des jeunes. L'objectif est ambitieux, mais la prise de conscience de cet obstacle constitue un premier pas, la réindustrialisation de la Région étant, entre autre, conditionnée par l'offre de formation dans ce domaine.

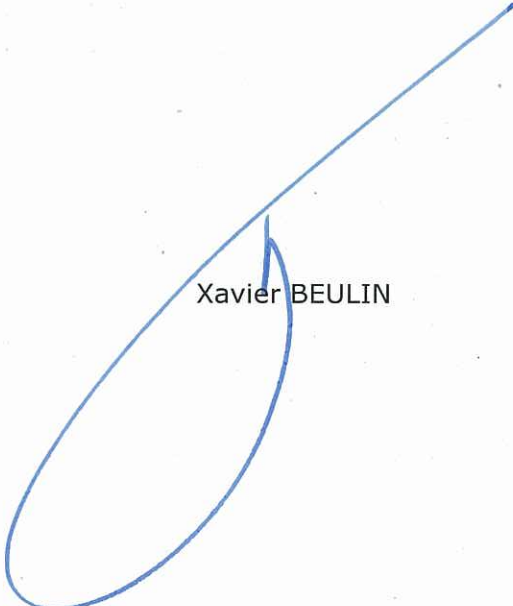
Vote :

Pour : 74

Contre : 1

Abstentions : 19

Avis adopté à la majorité.



Xavier BEULIN